



Pour l'Adjoint au Maire empêché
Patricia Rozières-Demare
Rédacteur principal de 1^{ère} classe

Acte certifié exécutoire
Arrêté parvenu en
Préfecture le : 22/01/2024
Accusé de réception de
la Préfecture numéro : 69978
Arrêté publié / n.d.f.é : 22/01/2024
Affiché le : 21/01/2024
22/01/2024
Pièce Annexe :

ARRETE N° ARR 2024-12

PORTANT FERMETURE PROVISoire DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

HENRI BARBUSSE LE LUNDI 22 JANVIER 2024

Le Maire de la ville d'Arcueil, Monsieur Christian METAIRIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2212-2

Vu la Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

Vu le Code de la Santé Publique,

Considérant la déclaration d'incendie survenue le dimanche 21 janvier 2024 à l'école élémentaire Henri Barbusse,

Considérant la nécessité de prendre des mesures de précautions afin d'assurer un bon accueil des enfants scolarisés,

Considérant l'obligation du Maire de veiller au maintien de l'ordre public, de la tranquillité et de la salubrité publique,

ARRETE

Article 1 : L'école élémentaire Henri Barbusse sera fermée le lundi 22 janvier 2024. La réouverture aura lieu le mardi 23 janvier 2024 aux horaires habituels.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune d'Arcueil et Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de Créteil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera faite au Préfet de Créteil.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à Arcueil, le 21 janvier 2024

Le Maire



Par délégué
de PERREBI
général des services



Mairie d'Arcueil - 10 avenue Paul Doumer - BP80037 - 94111 Arcueil Cedex

Téléphone : 01 46 15 08 80 - Fax : 01 46 15 08 90 - Courriel : mairie@mairie-arcueil.fr - Site internet : Arcueil.fr